

NAO

2010 :

* COMPTE RENDU DES N.A.O DCF DU 16 FEVRIER 2010 :

La réunion démarre dans un climat hivernal aussi bien en température qu'en ambiance.

La parodie commence.

La Direction nous annonce les nouvelles mesure qu'elle rajoute aux premières propositions, à savoir :

- Remise sur MDD de 7.5 % au 01 avril au lieu du 01 juin 2010
- Facilité de paiement spécifique accordée au salarié en 2009 reconduit pour l'année 2010
- Ouverture des négociations au 07 avril 2010 sur la création d'un échelon C pour la catégorie Employé
 - Astreinte revalorisée à 105 euros au lieu des 100 euros précédemment
 - Réflexion sur le métier de vendeur BAS en 2010 – 1^{er} réunion au 01 avril 2010
- Tout membre de l'encadrement n'ayant pas obtenu une augmentation de 1 % de son salaire de base sera reçu par sa hiérarchie afin de connaître le pourquoi
- Tout salarié à temps partiel se verra prioritairement proposer un poste à temps complet dont le recrutement serait envisagé, sur son établissement ou dans un établissement limitrophe, dès lors qu'il présente les compétences requises pour l'exercer.
 - Maintien les + 0,75 au 01/04/10 et au 01/10/10
 - Maintien les +0,75 au 01/04/10 pour les vendeurs BAS

La Direction, encore une fois, fait la sourde oreille.

A ce jour, plusieurs organisations sont prêtes à signer ces projets.

Il faut donc, dès maintenant, faire comprendre à la Direction que le compte n'y est pas.

Il faut, dès maintenant, créer un rapport de force afin de sauver les N.A.O.

NAO

2009 :

* Compte-rendu « N.A.O » du 3/03/2009 à Saint Etienne :

Cette deuxième réunion de N.A.O. mobilise l'ensemble des DRH des hypers, supers etc. Ainsi que M. MASSUS et M. DESJACQUES qui ont animé la réunion (en vue du 19/03/2009). Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

M. DESJACQUES débute la réunion en rappelant l'accord salarial 2008 en le liant à la crise économique actuelle. Ce dernier précise que ses collègues DRH de différents secteurs d'activités (IBM, ETC....) n'accordent très peu, voire aucune augmentation de salaire pour 2009 et pour certains, prévoiraient même des plans sociaux.

Pour Casino, M. DESJACQUES propose :

- un effort sur les salaires les plus bas ;
- une véritable mise en œuvre de l'égalité professionnelle ;
- organisation du travail (voir tableaux envoyés par mail).

L'ensemble des syndicats présents prennent acte des propositions de la direction et notent l'effort consenti.

Par contre, ils se disent déçus par les augmentations proposées à l'encadrement, réclament pour l'UNSA, les Autonomes, la CFTC et la CGC une valorisation des astreintes.

A noter, la demande de la CFDT et de la CGC de la régularisation des cotisations AG2R des cadres, ce à quoi M. DESJACQUES répond qu'il ne s'agit pas de régulariser mais d'harmoniser.

Notre délégation se dit déçue des propositions car encore une fois, elles ne répondent pas aux besoins des salariés malgré les efforts fournis par ceux-ci en regard de la suppression des CDD et des postes de cadres. Nous réaffirmons que la relance de la consommation passe par la revalorisation des salaires et il serait souhaitable que la direction envoie un signe fort en direction des salariés afin qu'eux-mêmes puissent consommer. Concernant l'encadrement, notre délégation dénonce encore une fois, le système de prime individuelle (à la tête du client ???). Nous interpellons de nouveau M. DESJACQUES en lui faisant remarquer qu'il laisse très peu d'espace pour un débat et à la négociation puisque c'est à prendre ou à laisser et que cela revêt un caractère anti-démocratique.

M. DESJACQUES accuse le coup et rétorque poliment voire agacé ; pas de réactions des autres syndicats.

Il ne nous reste plus qu'à nous inscrire dans les actions du 19/03/2009 en prenant en compte le manque de réactivité ou de combativité de certaines organisations syndicales (c'est dit et ça fait du bien !).

NAO 2009 DCF

Propositions réunion du 3 mars 2009.

Propositions 2009
<u>Employés.Ouvriers</u>
Évolution de la grille des minima FCD au 1 ^{er} mars 2009 (grille en annexe 1)
<i>Grille de salaires :</i>
Augmentation de la pente de 21 % à 23 % (grille en annexe 2)
<i>Augmentation générale de salaires :</i>
- <i>au 1^{er} avril 2009</i>
- <i>sur les salaires réels</i>
- 2,5 % si salaire < 1 385 ,55 €
- 2,25 % si salaire compris entre 1 385,55 € et 1 500 € avec un minimum de 1 420,19 €
- 2 % si salaire > 1 500 € avec un minimum de 1 533,75 €
<i>Rémunération variable employés magasin (hors vendeurs BAS)</i>
Prorogation et amélioration du dispositif de prime variable employé et augmentation de 20 % de son enjeu (30 € maximum par employé tous les mois contre 50 € maximum tous les deux mois en 2008)
Versement mensuel.
<u>Vendeurs BAS</u>
Augmentation au 1 ^{er} avril 2009 et au 1 ^{er} septembre 2009 de la grille des minima des vendeurs BAS selon grille en annexe 3
<u>Encadrement</u> (Agents de maîtrise et cadres)
Au 1^{er} avril 2009 , budget d'augmentations individuelles de 2 %.

Parité hommes / femmes

Une enveloppe de 500 000 €, comprise dans le budget des augmentations individuelles, sera cantonnée

pour poursuivre la réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre d'absence pour congé maternité lié à l'arrivée du troisième enfant, le complément de salaire sera pris en charge quel que soit le niveau de salaire de base

Ensemble du personnel

Abondement PEE

Comme en 2008, possibilité d'abondement sur tous les fonds du PEE

Des taux d'abondement décroissants par tranche permettant aux personnes à faibles capacités d'épargne de placer sur le PEE.

« Les sommes issues de l'intéressement, ainsi que les versements volontaires, dans la limite totale annuelle de 1 700 €, seront abondées sur l'ensemble des fonds selon les modalités suivantes :

Tranches de versement	Abondement
£ 100 €	100 %
> 100 € et £ 200 €	75 %
> 200 €	50 %

Le total de l'abondement brut annuel, quelle qu'en soit la destination, ne pourra pas excéder en 2009 : 925 €. »

PERCO

Reprise de la négociation pour la mise en place, en 2009, d'un **PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collective)**

Facilités de paiement spécifiques

Poursuite des facilités de paiement spécifiques accordées aux salariés en 2008.

Négociation en cours portant sur la réécriture de l'accord d'entreprise DCF

Dans le cadre des négociations en cours concernant l'organisation et la durée du travail, la notion des coupures sera abordée en priorité aux fins de concilier au mieux les besoins de l'entreprise et ceux de chacun des salariés concernés.

Les parties se fixent comme objectif de rechercher des solutions d'organisation du temps de travail qui permettent d'optimiser la gestion individuelle des coupures.